

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour

BIENTÔT LA RETRAITE
À 70 ANS ?



Le travail, pas toujours la santé

Thierry Verhoeven

Cahiers > Casse sociale

Le 19 mai 2017 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

| 1 messages

En Belgique, l'âge légal de la pension est encore de 65 ans. En 2014, le gouvernement a décidé de repousser l'âge légal à 67 ans. A partir de 2025, l'âge de la retraite passera à 66 ans, puis à partir de 2030, à 67 ans. Les syndicats se sont opposés à cette décision mais sans succès. Le gouvernement a quand même accepté de discuter d'aménagements de la loi pour celles et ceux qui ont un travail pénible. Ces personnes pourraient partir plus tôt à la pension. Seulement voilà : qu'est-ce qu'un travail pénible ?

Faites le quizz en bas de cet article

Quand on pense à un travail pénible, on pense toujours évidemment aux mêmes métiers. Les métiers « lourds » comme pour les travailleurs du bâtiment qui ont mal au dos ou aux genoux. Les techniciennes de surface qui ont des douleurs aux poignets. Les enseignants qui peuvent tomber dans la dépression.

Les grandes catégories

Pour préciser les conditions de travail pénible dans les différents métiers, les syndicats, les patrons et le gouvernement se sont mis d'accord sur 4 grandes catégories pour dire qu'un métier est pénible. Il y a d'abord l'organisation du travail. Par exemple, le travailleur doit réaliser le travail en un temps limité. Il y a aussi les conditions de travail. Par exemple, le travailleur est dans le froid ou dans le bruit. Il y a encore la sécurité. Par exemple, le travailleur utilise des produits toxiques ou des machines dangereuses. Il y a enfin la charge émotionnelle. Par exemple, le travailleur reçoit toujours des clients mécontents, comme dans un service de plaintes.

Le risque

Dans ces 4 grandes catégories, les syndicats ont fait des sous-catégories pour préciser ce qui était pénible dans tel ou tel métier. Pour que l'on puisse comprendre, les syndicats donnent des exemples. Un électricien-grutier travaille sur les lignes à haute tension. Son métier est évidemment à risque. Il travaille en hauteur et il risque d'être électrocuté. De plus, il peut parfois travailler quand il fait très froid ou qu'il y a beaucoup de vent.

La surveillance

Autre exemple : la vendeuse en call center. Elle doit réaliser un certain nombre d'essais d'appel en un temps déterminé. Elle doit établir un contact positif avec de futurs clients. Ses appels sont enregistrés pour vérifier si elle fait bien son boulot. Il est évident que son métier est pénible. En effet, on lui impose un rythme de travail. Elle subit souvent la

mauvaise humeur de ses interlocuteurs. Elle est surveillée en permanence.

Les « nerfs »

Encore un exemple : l'enseignant qui donne cours dans des classes difficiles, avec des élèves violents. N'est-ce pas pénible ? Les syndicats proposent donc que l'on mesure la pénibilité du travail avec précision et dans le temps. Par exemple, si l'enseignant ne donne cours dans des classes difficiles qu'un an, le calcul de cette pénibilité ne se fait que sur un an. Il pourra prendre sa pension plus tôt mais pas beaucoup plus tôt. Il y aura donc des calculs compliqués.

La valeur travail

Des calculs trop compliqués, disent le patronat et certains partis du gouvernement. Ils pensent que les syndicats exagèrent en précisant trop la pénibilité des métiers. La question est en tout cas très importante. Dans nos sociétés, le travail reste une valeur fondamentale. Pour celles et ceux qui en ont et pour celles et ceux qui en cherchent. Le travail qui donne un revenu pas toujours décent d'ailleurs. Le travail qui crée du lien social : on rencontre les autres, on gagne leur estime, on participe à une équipe. Le travail qui permet de se sentir utile et qui donne même parfois un sens à la vie.

Malheureusement dans le monde d'aujourd'hui, le travail épuise aussi de plus en plus les corps et les têtes. Oui, le travail est de plus en plus pénible pour beaucoup. En matière de pension comme dans bien d'autres domaines, cette douleur, cette souffrance doit être reconnue. Comment ? C'est tout le débat.

[QUIZ] Le travail, pas toujours la santé.

-En Belgique, en mai 2017, l'âge légal de la pension est de

- 67 ans
- 60 ans
- 65 ans

-En Belgique, en 2025, l'âge légal de la pension sera de

- 67 ans
- 66 ans

65 ans

-En Belgique, en 2030, l'âge légal de la pension sera de

67 ans

60 ans

65 ans

-Les syndicats ont obtenu du gouvernement

que l'âge légal de la pension reste à 65 ans

que ceux qui ont un travail pénible puissent partir plus tôt à la pension

que l'âge légal de la pension soit fixé à 66 ans

-Les syndicats et le gouvernement se sont mis d'accord

pour garder l'âge légal de la pension à 65 ans

sur quatre grandes catégories d'un travail pénible

pour que l'âge légal de la pension soit fixé à 66 ans

-Les critères retenus pour définir un travail pénible sont

la sécurité, l'organisation, les conditions, la charge

émotionnelle

○ les conditions, la charge émotionnelle

○ l'organisation, les conditions, la charge émotionnelle



Corriger